



AVIS DE CONFORMITÉ

Panel d'élèves du second degré recruté en 2011

Service producteur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Opportunité : avis favorable émis le 1^{er} juin 2016 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 9 novembre 2016 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

Depuis le début des années soixante-dix, la Depp analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Précisément, elle a pour objectif principal d'étudier les parcours et les performances scolaires dans l'enseignement élémentaire et secondaire.

L'observation du panel des élèves recrutés en 2011 devait initialement prendre fin au moment de l'entrée en sixième. Compte tenu de la taille de la cohorte et des besoins d'informations induits par la réforme des collèges, la Depp a souhaité prolonger l'observation du panel pendant toute la scolarité secondaire des élèves qui en font partie.

La demande de prolongation permettra de disposer de mesures précises et complètes sur les progressions d'acquis des élèves en français et en mathématiques au collège. Les informations recueillies porteront sur les thèmes suivants : caractéristiques du milieu familial, degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant, opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif, niveau d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au collège, parcours scolaire des élèves dans l'enseignement secondaire, déroulement de la procédure d'orientation de fin de troisième et de fin de seconde, déroulement de la procédure Admission en post-bac (APB), aspirations scolaires de l'élève et de sa famille et notes obtenues aux examens.

L'enquête est destinée prioritairement aux élèves (individus) du secondaire mais les parents et des chefs d'établissement (individus) seront aussi interrogés de manière ponctuelle. L'échantillon du panel concerne le champ de la France métropolitaine. Cependant, les élèves du panel qui ont déménagé dans un département ou une collectivité d'outre-mer continuent d'être observés.

L'échantillon est constitué d'écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée à la rentrée scolaire 2011. Il n'est pas prévu d'ajout d'élèves en cours d'observation des scolarités secondaires. L'échantillon a été constitué par un sondage à deux degrés, établissement et classe. Quatre modes de collecte sont proposés :

- remontée informatique à l'appui d'un questionnaire concernant la situation des élèves à partir des bases exhaustives d'élèves du second degré ;
- si ces bases ne sont pas disponibles, les données seront collectées à partir d'une enquête WEB ou papier auprès du collège de l'année précédente et des parents ;
- les acquis des élèves seront mesurés par des questionnaires informatiques administrés dans les collèges par des personnes n'appartenant pas à l'équipe pédagogique ;

.../...

- les parents seront interrogés dans le cadre d'une enquête multimodale utilisant un questionnaire auto-administré par Internet, ou postal, ou téléphone.

Comme pour les élèves du panel 1997, les élèves du panel 2011 seront suivis jusqu'au terme de leur scolarité secondaire, soit pendant sept à dix ans. Au cours de cette période, la situation scolaire des élèves sera actualisée au début de chaque année et, lorsque les élèves seront au collège, des évaluations des acquis cognitifs (maîtrise de la langue française et mathématiques) et conatifs (motivations personnelles et test sur l'estime de soi) seront réalisées chaque année. Quant aux familles ayant un enfant dans le panel 2011, elles seront interrogées en fin de quatrième année de scolarité, quand les élèves n'ayant pas pris de retard auront atteint la troisième. Le temps moyen pour répondre au questionnaire informatique est estimé à 10 mn (actualisation de la situation scolaire des élèves). Les questionnaires à destination des élèves seront administrés au cours de deux séquences d'une heure environ. Pour les parents, la durée moyenne de remplissage des questionnaires est estimée à vingt minutes.

Le Panel 2011 est mis en place et suivi par un comité de concertation et de conception des évaluations. Le premier comité regroupe des directions et inspections générales œuvrant dans le champ de l'éducation, de la recherche, de l'évaluation, des ressources humaines et de la culture. Quant au deuxième, il est composé principalement de personnes du milieu universitaire.

Les données seront exploitées par la Depp et seront mises à disposition des chercheurs. Les résultats de l'enquête donneront lieu à des études publiées dans trois publications de la Depp (Éducation et Formations, Notes d'information et Repères et références statistiques). Elles seront également publiées dans d'autres supports éditoriaux (publications de l'Insee, revues scientifiques dédiées aux sciences de l'éducation).

Justificatif de l'obligation : 22 % des collégiens fréquentent un établissement privé ; l'obligation facilitera l'obtention d'un bon taux de réponse de la part de ces collèges, qui peuvent être contactés chaque année scolaire pour actualiser la situation du jeune suivi dans le panel. Par ailleurs, la mention obligatoire apparaît d'autant plus nécessaire que le dispositif du panel 2011 comportera chaque année une prise d'information sur les acquis des élèves et en 2020 une nouvelle interrogation des familles pour lesquelles l'obligation de réponse permet d'obtenir des taux de réponse élevés. (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

~~~~~

## **En préambule**

Le Comité salue la qualité de l'opération avec un panel quasiment sans attrition et d'excellents taux de réponse. Il souligne la complexité de l'opération qui consiste en trois dispositifs aux statuts très différents : des remontées administratives sur les élèves et une enquête auprès des chefs d'établissement, un processus d'évaluation des compétences des élèves et une enquête auprès des familles.

Le Comité du label indique que l'examen de cette séance porte uniquement sur une partie du champ du panel, soit les trois premières années du collège. Pour l'enquête auprès des familles prévue lors de la 4<sup>ème</sup> année scolaire (2019-2020), le service devra se représenter devant le Comité du label au cours de l'année 2018, puisque le questionnaire de cette enquête n'est pas disponible à ce jour.

Le Comité du label a pris note des documents additionnels reçus postérieurement à la réunion, relatifs aux trois premières vagues, notamment pour la 1<sup>ère</sup> période de validité (année scolaire 2016-2017) :

- Le courrier d'information à destination des familles pour leur annoncer clairement le renouvellement du panel avec la mention d'un possible retour d'information.
- La documentation liée au protocole d'évaluation :
  - les consignes vis-à-vis du chef d'établissement et de l'administrateur du test ;
  - un bilan de l'expérimentation en cours ;

- la version définitive du cahier d'évaluation de mai-juin 2017.

Il prend note également du document présentant le protocole mis en œuvre pour mesurer les acquis conatifs au cours de la scolarité au collège.

## **Le Comité du label émet les observations ou recommandations ci-dessous :**

### **Remarques générales**

#### Instances de concertation :

Le Comité du label insiste sur la nécessité d'informer largement les partenaires sociaux sur une opération stratégique en vue, notamment, de recueillir des avis en retour de la part des acteurs concernés. Il prend acte des deux réunions d'information prévues par le service au cours du premier trimestre 2017 avec les associations et/ou fédérations de parents d'élèves (janvier) et à destination des chefs d'établissement (février). Il souhaite que l'Unaf puisse y être invitée.

Pour la conception de l'enquête auprès des familles, le Comité suggère de prévoir l'organisation d'un Comité de pilotage large avec, notamment, des représentants de parents d'élèves.

La représentante de l'Unaf regrette que les associations des familles et les professeurs ne soient pas consultés en amont des évaluations, au même titre que les experts scientifiques (universitaires en sciences de l'éducation, en psychologie...).

#### Accès des données aux chercheurs :

Le Comité du label prend note du dispositif de diffusion des données qui est prévu à l'issue du panel (horizon 2022), via le réseau Quetelet, assorti d'une documentation afférente. Il demande néanmoins que d'autres possibilités de diffusion, avant la fin de la période couverte par le panel, soient offertes, via le CASD, et que l'information sur cette possibilité d'accès soit clairement affichée et documentée au Centre Quetelet lui-même pour en informer les chercheurs.

Concernant les restrictions éventuelles à l'accès aux items détaillés permettant la construction d'échelles, le Comité demande également que la documentation de l'enquête mentionne le fait que le détail des informations collectées et les modalités de construction des scores de synthèse qui en résultent pourront faire l'objet d'accès, sur demande particulière des chercheurs intéressés, auprès des équipes qui auraient conçu les dites échelles.

### **Protocole d'évaluation des élèves**

Sur l'évaluation des acquis des élèves, le Comité du label souligne qu'il n'est pas compétent pour juger de la pertinence et de la nature des exercices qui vont être posés. Néanmoins, il aurait souhaité avoir une information sur les modalités de passation de l'évaluation ainsi que sur la manière dont le processus d'élaboration des questionnaires avait été mené (notamment, connaître la composition des réunions associant les scientifiques et éventuellement disposer des échanges issus de ces débats).

Ces éléments faisant défaut dans le dossier de présentation de l'opération, le Comité demande au service de réaliser une documentation dressant toutes les étapes de construction du processus d'évaluation, de la conception à l'exploitation des résultats (principes méthodologiques, usages et concepts spécifiques aux évaluations standardisées, analyses et résultats des évaluations).

Le Comité prend note des évolutions apportées quant au passage des épreuves sur ordinateur, en « full-web ».

#### Lettres-avis :

Le Comité prend note du fait que l'ensemble des remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel et en séance, détaillées dans le relevé de décisions, seront bien prises en compte.

#### Questionnaires :

Le Comité prend note du fait que plusieurs modifications ont été faites par le service suite aux remarques du prélabel. Quelques compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail figure dans le relevé de décisions.

Le Comité du label demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis et des questionnaires papier/informatique.

#### **Renouvellement ultérieur du label**

Compte tenu du caractère particulier de cette opération, le Comité du label souhaitera recevoir des documents pour les deux autres années scolaires (2017-2018 et 2018-2019) préalablement à la prolongation du label :

- Un bilan de l'opération réalisée l'année précédente accompagné du cahier d'évaluation définitif retenu pour chaque année scolaire (2017-2018 et 2018-2019) ;
- Un bilan de l'expérimentation menée annuellement ayant conduit à retenir les cahiers d'évaluation proposés.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au panel d'élèves du second degré recruté en 2011, et propose de lui conférer le caractère obligatoire pour l'ensemble du dispositif. **Ce label est valide pour l'année scolaire 2016-2017.**

**Ce label sera renouvelé pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 sous réserve de production des deux documents décrits ci-dessus, qui devront être adressés au Comité du label pour chacune de ces deux années scolaires.**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus